

RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

POST TERTIUM LUX

ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'artères
sur le territoire de la Ville de
Genève

du 21 avril 1982

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la proposition de la Ville de Genève du
29 mars 1982 ;

vu le préavis de la commission cantonale de
nomenclature ;

vu le règlement sur la dénomination des ar-
tères et la numérotation des bâtiments du 19 février 1975,

A R R E T E

Il est donné les noms de :

- Route des Péniches

à la route reliant le Pont de Saint-Georges au quai d'embar-
quement des barges, en longeant la rive gauche de l'Arve.

- Le tronçon inférieur de la rue CALVIN reliant la place des
Trois-Perdrix à la rue de la Pélisserie reçoit le nom de :

Rue Frank-MARTIN

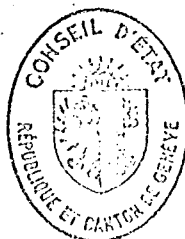
Ce nom est donné en hommage à ce compositeur genevois de ré-
putation internationale, créateur d'oeuvres musicales célèbres
telles que "le Vin Herbé" ou l'oratorio "In Terra Pax".
Né à Genève en 1890, décédé à Naarden (Pays-Bas) en 1974.

L'arrêté du 21 août 1885 relatif à la rue CALVIN est modifié
en conséquence.

Ces nouvelles dispositions entreront en vigueur le 1er juillet
1982.

Communiqué à :

Intérieur	7 ex.
Finances	1 ex.
Police	2 ex.
Travaux	3 ex.
chancellerie	1 ex.
sautier	3 ex.
BH	1 ex.



Certifié conforme
Le chancelier d'Etat:

D. Haenni